

Sentier VTT Enduro n°1

Degré de difficulté : bleu

-

Cahier des charges d'aménagement

Ce cahier des charges d'aménagement vient s'ajouter à la charte d'aménagement de sentiers VTT de l'association Le Bessat Bicycle, dans le cadre du projet de création d'un réseau de sentiers VTT Enduro (singletracks) fonctionnels, durables et légaux, sur le secteur des Grands Bois.

Les consignes suivantes tendent à encadrer le travail bénévole des adhérents de l'association pour assurer une cohérence des réalisations, une gradation régulière des difficultés et garantir la transparence des actions menées.

Généralités

Le parcours demandé est un parcours de type Enduro.

Un parcours Enduro est un itinéraire VTT à profil descendant (ce qui n'exclue pas quelques portions en montées, si nécessaire). Le point de départ (point haut) et le point d'arrivée (point bas) sont distincts.

Un parcours Enduro se compose d'un sentier monotrace (singletrack) exploitant plus ou moins les reliefs et accidents de terrain existants pour offrir une expérience de pilotage ludique et/ou technique.

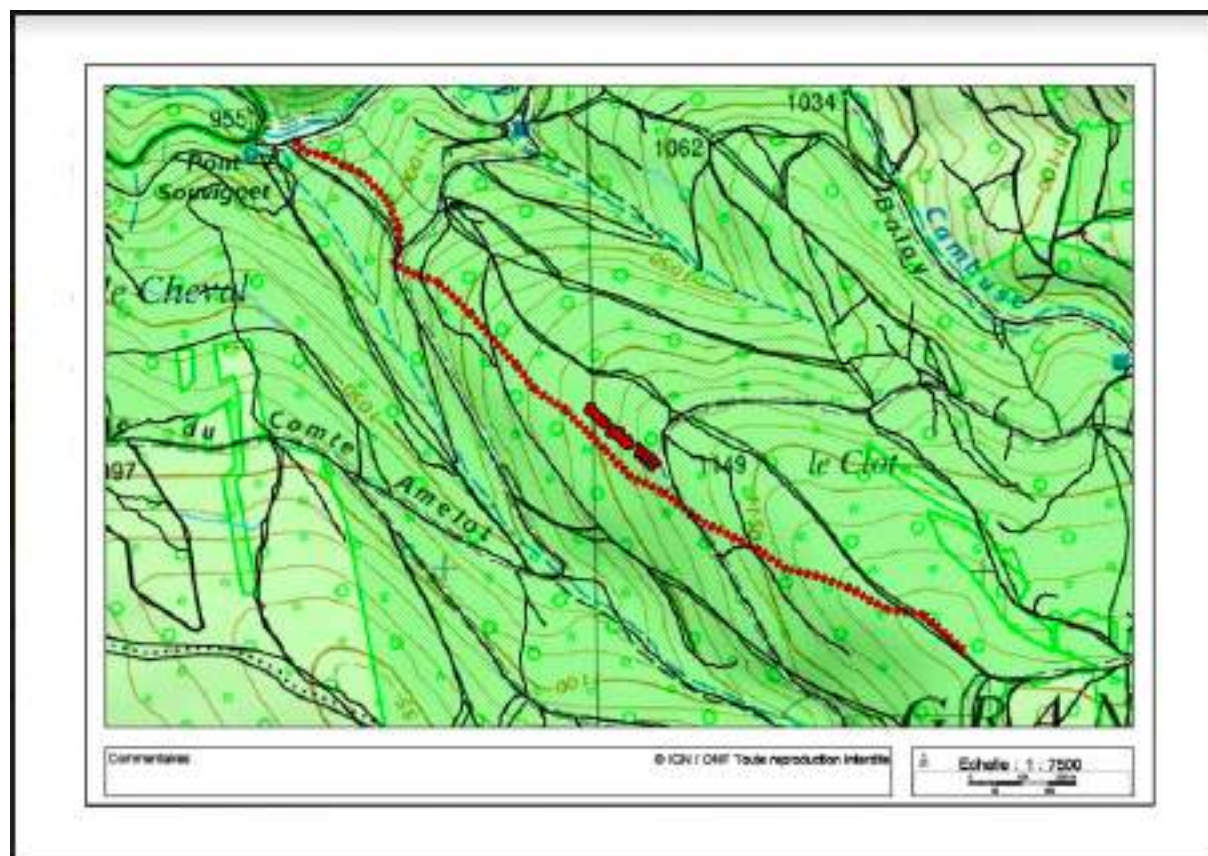
Un parcours Enduro (contrairement à un parcours Freeride ou DH – voir norme AFNOR NF S52-110) ne comporte pas d'obstacles artificiels, même constitués de matières premières issues de(s) parcelle(s) concernée(s).

Un parcours Enduro peut-être enrichie d'aménagement légers visant à optimiser/faciliter l'exploitation des reliefs et accidents de terrain existants (appuis en virage, solidification de dévers, etc)

Localisation

Le parcours est situé sur des parcelles publics, appartenant à la ville de Saint Etienne et gérées par l'ONF. L'aménagement d'un sentier de VTT Enduro sur ces parcelles est soumis à une convention (voir document annexe) signée entre la ville de Saint Etienne, l'ONF et Le Bessat Bicycle.

Le parcours final doit se tenir au plus proche du parcours préliminaire (voir ci-dessous) définit dans la convention :



Cotation

Le parcours doit s'inscrire dans la grille de classification des parcours Enduro et les règles de balisage associée définie par la FFC.

Le parcours doit répondre aux exigences d'un parcours avec degré de difficulté bleu dont les critères sont définis ci-après :

A- Identification des parcours Enduro VTT

Ils sont identifiés par 4 couleurs, chacune correspondant à un degré de difficultés différent :

VERT :	parcours très facile
BLEU :	parcours facile
ROUGE :	parcours difficile
NOIR :	parcours très difficile

Les itinéraires VERT et BLEU sont des parcours d'initiation à destination des débutants. Les itinéraires ROUGE et NOIR sont réservés aux sportifs et aux experts.

B- Critères d'évaluation

La cotation d'un parcours d'Enduro VTT est déterminée par un ensemble de 3 critères :

- La technicité du parcours
- La distance du parcours
- le critère dénivelé négatif

C- Grille de classification

Pour chacun des trois critères, il a été choisi cinq degrés de difficultés croissantes.

Technique	Itinéraire sur large chemin, revêtement très stable, pas d'obstacle sauf très visible et évitable. Pente faible.	0
	Itinéraire sur large chemin (en terre ou en herbe, adhérence parfois irrégulière selon le temps) ou sur sentier sans difficulté. Pente ponctuellement plus raide.	1
	Itinéraire sur large chemin empierré, comportant des obstacles (racines, dévers) ou sur sentier technique. Qualités de pilotage et d'équilibre requises. Quelques marches à hauteur limitée. Pente parfois forte.	2
	Itinéraire technique qui se déroule quasi-exclusivement sur sentier. Pente forte, marches hautes, épingles serrées passant à l'enroulé.	3
	Itinéraire très technique uniquement sur sentier, passages avec pentes très raides, caractère « trialisant », demandant une grande maîtrise gestuelle. Marches hautes à franchir. Épingles très serrées ne passant pas à l'enroulée. Revêtement du sentier très cassant.	4

Explication : sentier = singletrack, monotrace.

Distance	Jusqu'à 1 km	0
	De 1 km à 2 km	1
	De 2 km à 5 km	2
	De 5 km à 10 km	3
	+ 10 km	4

Explication : prise en compte de la distance brute du parcours

Dénivelé négatif	<250m	0
	251 à 500m	1
	501 à 750m	2
	751 à 1000m	3
	Non limitée	4

Explication : il s'agit ici de la somme des dénivelés négatifs du parcours.

A noter : Les éventuels passages en montée, bien que non mentionnés dans la grille d'analyse, peuvent impacter sensiblement les parcours. Il convient donc d'en tenir compte dans la cotation des parcours présentant des phases de montées importantes (la logique de l'activité voulant que ces passages restent marginaux). De plus la classification a tendance à sous-coter les parcours qui combinent deux critères : distance courte et difficulté technique élevée. Pour ce type de parcours enduro nous invitons donc les aménageurs et gestionnaires à prendre en compte cette remarque pour réévaluer la cotation du parcours si besoin.

Tableau d'équivalence

La difficulté du parcours est déterminée par la somme de chacun des trois critères. Il est par ailleurs important d'analyser la cohérence des parcours les uns par rapport aux autres lorsque ceux-ci sont localisés sur un même site de pratique (cohérence globale).

Total pour les trois critères		Couleur du Parcours
De 0 à 2		Vert
De 3 à 5		Bleu
De 6 à 9		Rouge
De 10 à 12		Noir

Cette grille doit être utilisée comme un outil d'aide à la décision. Il convient de ne jamais sous-coter un parcours.

D- Balisage des parcours enduro

La spécificité de l'activité nécessite un balisage particulier. Le fond de la balise indique la difficulté de l'itinéraire tandis que le triangle et les deux ronds sont blancs.



Dans la mesure du possible, le premier 1/5^e du parcours doit intégrer une des difficultés techniques les plus élevées du parcours afin d'éviter que des usagers s'engagent sur un parcours au-delà de leurs capacités

Chronologie

Pour garantir une conception de piste fonctionnelle et limiter les aménagements, il convient de procéder de la manière suivante dans le déroulement des aménagements :

1. Définition et marquage de la ligne représentative du tracé sur l'ensemble du parcours, respectant le cahier des charges.
2. Test de la ligne retenue et de son « flow » sur le vélo. Ajustement de la ligne si nécessaire.
3. Débroussaillage d'une bande de 30cm correspondant à la trace retenue.
4. Roulage de la trace pendant 1 mois minimum afin de voir l'évolution du terrain et définir les éventuels aménagements nécessaires.
5. Réalisation des aménagements si nécessaires.

Particularité

Le bas de la piste se trouvant sur une zone particulièrement fréquentée du public et donc potentiellement utilisée par un public non-averti (enfants, débutants, etc), il a été convenu que cette partie de la piste peut avoir un tracé plus large (1 metre maximum) et un terrain plus travaillé. Les virages peuvent également faire l'objet de d'appuis plus conséquents pour sécuriser la progression.